

DE  
LA RÉUNION DE LYON A LA FRANCE

Etude historique

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

SUITE (\*)

—

CHAPITRE II.

*Question de l'Empire. Les empereurs d'Allemagne soulevèrent-ils quelque réclamation contre la réunion de Lyon à la France ?*

Le dernier acte des empereurs d'Allemagne en faveur de Lyon est daté, nous le disions dans l'*Introduction* de cette Etude, de 1184 (1).

Depuis cette époque, le Lyonnais tendit à se rapprocher de la France. Dès 1233, un chroniqueur, en parlant de nobles personnages morts cette année-là en France, citait en première ligne l'archevêque de Lyon (2). C'était alors

---

(\*) Voir le numéro du mois de janvier.

(1) En 1188, Henri VI, n'étant encore que roi des Romains, passe à Lyon et y fait divers actes de souverain. (Huillard-Bréholles, *Introduction aux actes de Frédéric II*, (Paris, 1857), p. cclxv. — Nous avons vu comment cet empereur aurait cédé Lyon, en 1193, au roi d'Angleterre. Cette cession, est-il nécessaire de le dire, n'eut aucun effet.

(2) 1233. « *Multi potentes in Francia moriuntur, imprimis Lugdunensis archiepiscopus.* » (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 583.) Pour ceux auxquels ce texte ne suffirait pas, nous nous permettons de rappeler le passage de Robert de Thorigni (auteur du *xiii<sup>e</sup> siècle*) plus haut cité et dont